

Charte Les rencontres Happy

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 AVRIL 2024



- Cet évènement a pour but d'associer des professionnels dans le partage de nos activités en toute bienveillance, donner de la visibilité sur nos activités respectives et apporter du mieux être et des connaissances au public.
- Cet évènement a lieu à LE DOUHET Domaine val de la jarretière en extérieur pour l'exposition des stands et intérieur pour les conférences et ateliers. où l'ambiance est propice à la détente et à la déconnexion
- Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser la participation des exposants, des conférences et ateliers.

OUVERTURE :

- L'évènement les Rencontres HAPPY est ouvert au public gratuitement : le samedi 13 Avril de 10h à 18h00 et le dimanche 14 Avril de 10h00 à 18h00

Ces horaires peuvent être modulables en fonction de l'effervescence des visiteurs et de la météo

Installation exposants :

- Vendredi 12 Avril de 14h00 à 18h00
- Samedi 13 Avril de 7h30 à 9h30

- Les membres de l'association Un temps pour soi m'aime remettront à chaque exposant un plan avec l'emplacement de celui-ci.
- Les véhicules sont autorisés uniquement pour décharger le matériel et devront être garés à l'extérieur dès 9h30
- Chaque exposant apporte son propre matériel (tente, tables, chaises...).
- Chaque stand doit être présenté en privilégiant le mieux être
- Chaque espace loué doit être remis en bon état de propreté.
- Par soucis de sécurité, les issues de secours doivent être obligatoirement dégagées afin de laisser libre accès aux véhicules de secours, ambulances ou autres nécessités.

Le démontage pourra commencer à compter de la fermeture le dimanche 14 Avril à 18h00.
L'exposant procédera au nettoyage complet de son emplacement en veillant à respecter le tri sélectif.

Une boisson + dessert sucré seront offerts aux exposants par l'association le samedi et le dimanche.

SECURITE DE L'EVENEMENT

Il est possible de rester sur le site extérieur pendant les heures de fermeture. (demande autorisation association)

La salle est munie d'alarme (possibilité de laisser du matériel à l'intérieur) mais l'association décline toute responsabilité en cas de dégradations, perte ou vol.

RESPONSABILITE DE L'EXPOSANT:

L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou dégradation survenus pendant la manifestation, de jour comme de nuit.

Le matériel et les produits présentés demeurent sous l'entière responsabilité de l'exposant.

L'association décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents qui peuvent survenir pendant les manœuvres d'installation et de rangement.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à fournir à l'association une attestation d'assurance professionnelle à jour.

Pendant la manifestation, la présence de l'exposant ou son représentant est obligatoire sur son stand.

Les exposants doivent envoyer leur dossier avant le 28 Février 2024 au plus tard, sous réserve de disponibilités, accompagné de leur règlement

La somme versée restera acquise à l'association pour le cas où l'exposant ne viendrait pas sans prévenu par avance.

A joindre obligatoirement pour validation : N° SIRET, KBIS, assurance professionnelle.

Certifie avoir pris connaissance et accepter le règlement, Le :

Signature avec la mention manuscrite lu et approuvé